

EPCC THEATRE LE QUAI

Conseil d'Administration du Mercredi 2 mai 2007

- Modification du siège social de l'EPCC : Le CA valide l'adresse du siège social de l'EPCC, à savoir : 17 rue de la Tannerie 49100 Angers.
- Approbation du contrat CNP : Le CA approuve l'application du contrat de retraite supplémentaire CNP à tout le personnel relevant de l'Ircantec.
- Budget 2007 : Information concernant les virements de crédits à l'intérieur de la section de fonctionnement.
- Budget 2007 : Décision Modificative DM 1 : Le CA approuve les virements de crédits entre chapitres et l'inscription de 43 811 € supplémentaires au budget d'investissement pour le financement du logiciel de billetterie et de matériel informatique.
- Convention EPCC-CDN : Le CA approuve la convention cadre permettant au Centre Dramatique National d'occuper les locaux au sein du Théâtre Le Quai.
- Convention EPCC-CNDC : Le CA approuve la convention cadre permettant au Centre national de danse contemporaine d'occuper les locaux au sein du Théâtre Le Quai.
- Modification des tarifs applicables pendant la période d'ouverture du Quai : Le CA valide l'application des tarifs suivants : plein tarif : 10 € - 5 € - 2 €, et tarif réduit : 5 € - 2 € - 1 €.
- Appellation du projet artistique de l'EPCC : Le CA valide l'appellation « Open-Arts » pour le projet artistique de l'EPCC.